



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes**

Le vendredi seize juin deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, Salle du Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation : 09.06.2023

Etaient présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Nicolas DONADEY, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Noël MAGALON, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal,

Absents : Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Représentés : M. Arnaud ROCHE est représenté par M. Alexandre GEFFROY aux termes d'une procuration en date à Beuil du 13/06/2023, Mme Karine DONADEY est représentée par M. Christian GUILLAUME aux termes d'une procuration en date à Beuil du 14/06/2023

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°04.2023

**DELIBERATION N°06 : REMPLACEMENT DE MONSIEUR FREDERIC PASQUIER
DANS SES FONCTIONS DE REPRESENTATION :**

Monsieur Nicolas DONADEY, premier adjoint Maire expose au Conseil Municipal :

Vu la délibération n°02 du 1^{er} juillet 2020 nommant Monsieur Frédéric PASQUIER membre suppléant du conseil syndical du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Beuil (CCAS)

Vu les délibérations n°03 du 1^{er} juillet 2020 et n°03 du 03 juin 2022, désignant Monsieur Frédéric PASQUIER en qualité de membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres

Considérant le décès de Monsieur Frédéric PASQUIER survenu à Saint-Laurent-du-Var le 12 avril 2023

Considérant la nécessité de nommer un remplaçant aux lieux et places de Monsieur Frédéric PASQUIER afin de le remplacer dans ses diverses fonctions de représentation,

Monsieur NICOLAS DONADEY propose de désigner les personnes ci-après qui seront chargées de remplacer Monsieur Frédéric PASQUIER dans ses diverses fonctions, à savoir :

- Membre suppléant du CCAS : Monsieur François SCHULLER
- Membre titulaire de la CAO : Monsieur Noël MAGALON

AR Prefecture

006-210690169-20230616-06_04_2023-DE
Reçu le 23/06/2023

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur DONADEY, et après en avoir délibéré accepte la proposition de Monsieur DONADEY et désigne :

- Membre suppléant du CCAS : Monsieur François SCHULLER

- Membre titulaire de la CAO : Monsieur Noël MAGALON

VOTES :

Pour : 08

Contre : 0

Abstentions : 01

Délibération adoptée à la majorité

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire

**Délibération télétransmise
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :**

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Noël Magalon', written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE BEUIL' at the top, a central emblem of a building, and the number '06470' at the bottom. There are two small stars on either side of the emblem.

AR Prefecture

006-210600169-20230616-06_04_2023-DE
Reçu le 23/06/2023